

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands  
Détailants du Canada, Limitée.

42, Place Jacques-Carrier, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$5.00 PAR AN  
CANADA ET ETATS-UNIS - 8.00  
UNION POSTALE - - - - - Frs 80.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commençote est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## GUERRE DE TARIFS

Nos relations commerciales avec nos voisins menacent de tourner à l'aigre.

D'après toutes les apparences, les Etats-Unis appliqueront après le 31 mars, aux marchandises importées du Canada leur tarif majoré de 25 p. c.

Le Canada n'a fait aucune "discrimination" contre les produits des Etats-Unis. Nos tarifs de douane ont été établis antérieurement à ceux que mettent actuellement en vigueur les Etats-Unis. Jusqu'au moment de l'établissement de leur nouvelle tarification douanière, les Etats-Unis n'ont pas récriminé contre les dispositions de notre tarif.

Aujourd'hui, après avoir fait de leur ancien tarif, même aggravé dans certains cas, leur tarif minimum, nos voisins nous menacent de le majorer de 25 p. c., si nous ne leur accordons les avantages du tarif intermédiaire que nous avons accordés à d'autres pays.

En réalité dans l'établissement de leur nouveau tarif, les Etats-Unis ont agi en vue d'amener les autres pays, y compris le nôtre, à leur accorder des concessions qui ne leur coûteraient rien en échange.

Si nos voisins veulent obtenir des concessions de nous, ils doivent être prêts à nous en consentir de leur côté. C'est ainsi que nous avons traité avec la France et que nous sommes prêts à traiter avec eux.

S'ils frappent d'une pénalité, à leur entrée chez eux, les produits canadiens, ils doivent s'attendre à ce que nous usions de représailles.

Certes, nous désirons vivre en bonne harmonie avec nos voisins et voir se développer chaque jour davantage nos échanges commerciaux avec eux, mais nous ne pouvons non plus sacrifier nos

propres intérêts et être dupes des artifices du tarif Aldrich-Payne.

Attendons les événements!

## LA QUALIFICATION FONCIERE

Elle existe, gardons-la!

Pourquoi, d'ailleurs, l'abolirait-on?

Pour faire le jeu de quelques turbulents en mal de flatter les masses?

Allons donc! Les échevins qui ont voté contre l'amendement à la charte proposant d'abolir la qualification foncière ne sont pas dupes des crialleries intéressées de quelques meneurs.

Est-ce que jamais, au moment même des élections, l'électorat a manifesté son intention d'en finir avec la qualification foncière? A-t-on jamais demandé aux candidats à l'échevinat de s'engager à l'abolir? Non.

La vérité est que la grande majorité de l'électorat préfère voir la conduite des affaires de la Cité entre des mains personnellement intéressées à les bien mener. Les propriétaires, on ne saurait le nier, à moins de nier l'évidence même, ont, à la bonne administration des deniers de la Cité, un intérêt que les simples locataires n'ont pas à un même degré. Il est donc naturel que les propriétaires soient de droit représentés au Conseil Municipal et, pour qu'ils le soient, il a fallu établir la qualification foncière.

Ceux qui demandent l'abolition de la qualification foncière, prétendent que c'est une oligarchie de propriétaires qui dirige les affaires de la Ville. Il y a, dans Montréal, une vingtaine de mille propriétaires. C'est une bien grande famille pour former une oligarchie. Une famille sans cohésion et sans chef, c'est-à-dire une famille très divisée dont chaque membre proclame son absolue indé-

pendance des autres membres. Voilà l'oligarchie qui mène les affaires de la Ville!

Avec l'abolition de la qualification foncière, nous arriverions à un autre résultat. Au lieu d'avoir à l'Hôtel de Ville un Conseil Municipal composé de propriétaires, nous n'aurions plus guère que des échevins locataires. Les intérêts de la Ville en seraient-ils mieux servis? Nous ne le croyons pas, les locataires ayant, nous le répétons, un intérêt matériel moins grand, que les propriétaires dans un bon gouvernement de la Cité.

Ceux qui prétendent que, par suite de la qualification foncière, notre Ville est sous la domination d'une oligarchie de propriétaires, nous font craindre qu'ils veuillent nous imposer une autre oligarchie.

La qualification foncière abolie, rien n'empêche les unions ouvrières d'imposer leurs candidats et de les élire, puisque la classe ouvrière forme la majorité de l'électorat.

Nous serions gouvernés par les esprits dirigeants des Associations et Unions ouvrières. Nous aurions l'oligarchie ouvrière.

Est-ce à cela que tendent ceux qui réclament l'abolition de la qualification ouvrière?

## L'EMBELLISSEMENT DE MONTREAL

Le développement presque incroyable de Montréal dans ces quelques dernières années, nous fait présager pour un avenir très rapproché une extension considérable de ses limites et une augmentation adéquate de sa population.

Montréal s'est donc développé d'une façon inattendue, aussi, dans les quartiers excentriques, l'emplacement des rues a été tracé sans aucun plan d'en-



## TANGLEFOOT.

le Papier à Mouches Originel. Depuis 25 ans le Modèle-Type de Qualité.  
Tous les autres papiers à mouches sont des imitations.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"